

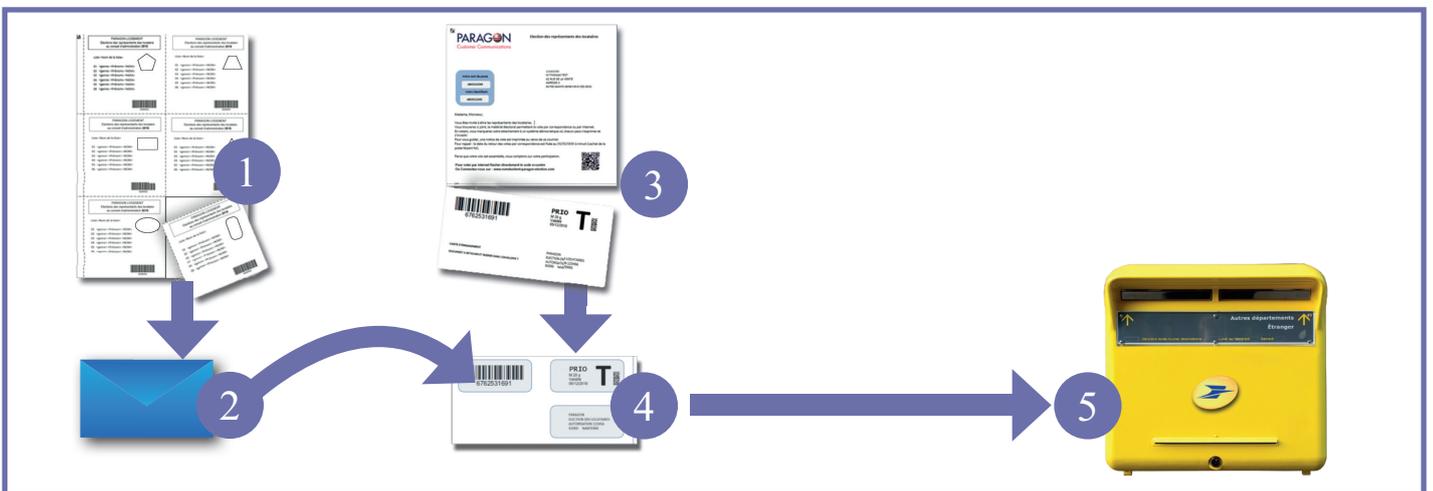
COMMENT VOTER PAR INTERNET

- 1 Saisissez l'URL du site de vote (mentionnée au recto de ce courrier) directement dans la barre d'adresse de votre navigateur (**pas dans un moteur de recherche**).
- 2 Connectez-vous à l'aide de vos identifiants au recto de ce document, en suivant les instructions en page d'accueil du site de vote.
- 3 Choisissez la liste de votre choix et veuillez confirmer 2 fois votre vote jusqu'à visualiser l'accusé réception de votre vote.
- 4 En cas de double vote (par internet et par correspondance), seul le vote par internet sera pris en compte.

Votre vote est totalement confidentiel et l'anonymat est garanti par la plate-forme de vote qui a fait l'objet d'un audit indépendant et répond aux exigences de la délibération CNIL n°2019-053 « portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique » du 25 avril 2019.
Le dispositif a fait l'objet des formalités préalables prévues par la loi Informatique et Libertés. Le scrutin est organisé sous la responsabilité de votre bailleur.
Le vote est facultatif et anonyme. Les données sont traitées exclusivement par votre bailleur et par le fournisseur du dispositif de vote électronique : PARAGON ELECTIONS

COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE

- 1 Détachez le bulletin de votre choix,
- 2 Insérez le dans l'enveloppe de confidentialité,
- 3 Détachez la carte T,
- 4 Insérez la carte T, avec l'enveloppe de confidentialité, dans l'enveloppe retour à 3 fenêtres, Vérifiez que l'adresse de retour est visible à travers la fenêtre de l'enveloppe retour,
- 5 Postez la pour qu'elle nous parvienne avant le jour du dépouillement.



Insérez la carte T de manière à voir les mentions postales et le code-barres à travers les fenêtres de l'enveloppe retour.